



Toulouse, le 6 Octobre 2021

Dossier suivi par :
François BRIANÇON
Tél : 05 34 33 12 00
Réf : VD/FB/LR- 2021-

Madame, Monsieur le Maire,

De nombreux élus ont interrogé Haute-Garonne Numérique quant à l'attitude à tenir concernant les sollicitations des fournisseurs d'accès qui souhaitent tenir des permanences ou obtenir une autorisation d'occupation du domaine public pour une opération commerciale.

Toute décision relative à ces différentes demandes relèvent de votre unique décision mais je souhaite vous faire part des recommandations que nous avons formulé auprès des maires qui nous ont sollicité sur ce sujet.

Il me semble tout d'abord nécessaire de rappeler que le déploiement de la fibre optique sur votre territoire est la conséquence d'une décision et d'un investissement public portés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et votre intercommunalité avec le soutien financier complémentaire de l'Etat et de la Région Occitanie.

C'est pourquoi, Haute-Garonne Numérique recommande de privilégier, en premier lieu, des opérations de communication et d'information portés par les acteurs publics.

A cet effet, nous vous proposons la mise en place de réunions publiques d'information, de permanences,... mais également des éléments pour vos bulletins municipaux, vos newsletters ou vos sites internet.

Une nouvelle édition du guide de l'abonné est en cours d'élaboration. Elle sera disponible fin octobre et pourra, si vous le souhaitez, être accompagné d'une lettre co-signé par le Syndicat et la commune.

Si, par la suite, rien ne s'oppose à la présence commerciale de fournisseurs d'accès sur votre commune, nous recommandons de respecter un strict principe de neutralité et d'offrir les mêmes conditions d'accueil à tous.

J'ai demandé à notre délégataire Fibre 31, qui est en charge de l'organisation et de la commercialisation, de rappeler aux différents fournisseurs d'accès de prendre en compte les principes que je viens de vous exposer dans l'organisation de leur commercialisation.

Par ailleurs, je souhaite vous confirmer que Haute-Garonne Numérique ne recommande aucun fournisseur d'accès et qu'aucun d'entre eux n'a d'exclusivité, contrairement à ce que certaines méthodes de prospection peu scrupuleuses ont, dans quelques communes, laissé croire.

Dans le même sens, aucune société n'est habilitée par Haute-Garonne Numérique et Fibre 31 pour proposer aux particuliers des diagnostics personnalisés afin de vérifier leur éligibilité ou l'état de leurs installations.

En espérant que ces éléments, vous permettrons de répondre à vos interrogation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

Restant à votre écoute-



Victor DENOUVION
Président
Syndicat mixte
Haute-Garonne Numérique